

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi (rectificatif)

NOR : *ETSD1530457Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 2015, édition électronique, texte n° 113, et édition papier, page 24896, 1^{re} colonne, article 9, au II :

Au lieu de : « A – L'issue de la session CCP, le jury fait passer au candidat l'entretien final pour l'octroi du titre »,

Lire : « A l'issue de la session CCP, le jury fait passer au candidat l'entretien final pour l'octroi du titre ».